

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-441 DU 4 OCTOBRE 1996

portant nomination des Commissaires  
aux comptes de Sociétés et Offices d'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 85-51 bis du 11 Février 1985 portant nomination des Commissaires aux Comptes du Conseil d'Administration de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) ;
- VU le Décret N° 86-279 du 14 Juillet 1986 portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) de l'Ouémé ;
- VU le Décret N° 89-444 du 26 Décembre 1989 fixant les honoraires à payer aux Commissaires aux comptes des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Offices à caractères industriel ou commercial ;

.../..

VU le Décret N°89-445 du 26 Décembre 1989 fixant les honoraires à payer aux Commissaires aux Comptes des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU le Décret N° 96-241 du 11 Juin 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

VU le Décret n° 9344 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

Sur proposition conjointe du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi et du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Septembre 1996

### DECRETE :

Article 1er : Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès des Offices et Sociétés d'Etat ci-après, les personnes dont les noms suivent :

1- Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé (CARDER-OUEME) :

- Monsieur DOSSOU Codjo Louis, Administrateur du Trésor
- Monsieur FATOKE Mouftaou, Comptable agréé.

2- Office des Postes et Télécommunications du Bénin (O.P.T.-BENIN) :

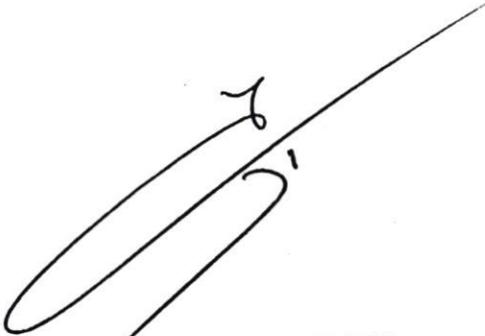
- Monsieur AHOSSIN T. Albert, Expert Comptable Diplômé
- Monsieur d'OLIVEIRA Placide, Chercheur.

.../...

Article 2 .- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

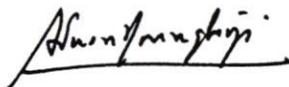
Fait à Cotonou, le 4 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



**Adrien HOUNGBEDJI.-**

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Plan de la Restructuration  
Economique et de la Promotion de  
l'Emploi,



**Théophile N'DA.**  
Ministre intérimaire



**Léonard Jijoho PADONOU.**  
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SGG 4 PM-CAGRI-CS 2 CC 2 CES 2 HAAAC 2 MF-MPREPE 8  
Autres Ministères 17 CF 2 DGTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-INSAE 2 UNB-  
FASJEB-ENA 3 JO 1.